

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2009

Le vingt juillet deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ITOURNEL Pierre, Maire.

Date de la convocation : 10/07/2009

PRÉSENTS : ITOURNEL Pierre – LAFAY Daniel – BIGAY Thierry - COUPÉRIER Emilien – LAFORET Michèle – RODAMEL Maxime – PONSON Stéphane – WIDER Viviane – FORESTIER Nathalie - BONJEAN Franck

ABSENTS : GARRET Jean-Louis - THOLY Monique - BONJEAN Florence – MINSSIEUX Olivier - DAYNE Jean-Michel

SECRÉTAIRE : RODAMEL Maxime

1 / SOUTIEN DES PRODUCTEURS LAITIERS

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Sous-Préfet de prendre en compte la situation dramatique des producteurs laitiers sur le département. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de soutenir les producteurs laitiers à la demande de l'Association des Maires Ruraux.

2 / ACHAT DE MATERIEL : DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE POUR SAPEURS POMPIERS – DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL.

Monsieur le Maire expose que le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers d'Arconsat a émis le souhait d'acquérir un défibrillateur semi-automatique dont l'achat a été évalué 1650,48 € TTC auprès de la société DUMONT SECURITE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents demande le bénéfice d'une subvention auprès du Conseil Général, dit que le financement de ces travaux sera assuré par la subvention accordée par le Conseil Général sur le montant H.T. soit 1 035,00 € et les fonds libres de la Commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

3 / REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S.

Monsieur le Maire exprime la nécessité de procéder à une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols afin de déclasser la parcelle AT n° 353 actuellement en zone NC, en zone constructible pour permettre l'implantation d'un nouveau centre aéré pour l'accueil d'enfants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prescrire la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols afin de déclasser la parcelle AT n° 353 afin d'y implanter un nouveau centre aéré pour les enfants et de définir les modalités d'une concertation qui prendra la forme suivante : affichage permanent de documents

4/ REMBOURSEMENT FACTURES EDF ET GDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur des compagnies d'EDF et de GAZ, la Commune supporte les factures d'électricité des locataires de l'appartement 1^{ère} étage ancienne RAR (du 15/10/07 au 07/06/09) pour un montant de 642,18€ et les factures de gaz (du 15/10/07 au 10/12/07) pour un montant de 63,30€ soit un total de 705,48€. Monsieur le Maire souhaite récupérer cette somme de 705,48€ auprès de ces locataires et s'engage à demander à ces derniers la consommation d'électricité du 08/06/09 au 09/07/09 (date de la résiliation) figurant sur le relevé de fin d'année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour récupérer la somme de 705,48€ au titre de leurs factures d'électricité et de gaz, ainsi que les sommes à venir.

5/ NOUVELLES ADHESIONS A L'EPF-Smaf

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de **LACHAUX**, par délibération du 28 Février 2009 et le Syndicat mixte du **PARC DE L'AIZE**, par délibération en date du 13 octobre 2008, composé du Département du Puy-de-Dôme et de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles souhaitent leur adhésion à l'ESF-SMAF. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord aux adhésions précitées

6/ LOCATION MAISON DITE MAISON PINAY

Monsieur le Maire expose que la maison individuelle dite maison Pinay est vacante depuis le 1^{er} mars 2009, et qu'une demande de location a été formulée par Monsieur MODARD Cyril et Mademoiselle LEFEBVRE Virginie pour occuper ce logement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de leur louer à compter du 15 juillet 2009 la maison individuelle dite maison Pinay, que le prix mensuel de ce loyer est fixé à 390,00€ par délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2009 et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de ce contrat de location entre la Commune et Monsieur MODARD Cyril et Mademoiselle LEFEBVRE Virginie.

7/ EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le Maire expose que la Commune d'ARCONSAT contracte auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt de la somme de 65036,00€ au taux de 3,94% à amortissement progressif dont le remboursement s'effectuera à partir du 10/08/2009 par une première échéance perçue le 10/02/2010, les échéances suivantes se succédant semestriellement jusqu'au 10/08/2019. Le versement des fonds interviendra à date fixe le 10 août 2009. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir.

8/ FACTURATION INTERMEDIAIRE EAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} janvier 2010 d'instaurer un acompte sur la facture d'eau, de fixer le montant de cet acompte à 40% de la consommation d'eau de l'année précédente, dit qu'un seuil de 15 m³ consommé annuellement, sera fixé pour établir une facturation intermédiaire, estimant qu'une consommation inférieure ne justifie pas l'établissement de deux factures par an, que la location du compteur annuelle sera inscrite sur la facture réelle et charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.